



Convention sur la
diversité biologique



ANNÉE INTERNATIONALE
DES FORÊTS • 2011



[BENIN- MEHU - DGFRN]

*« Consultation régionale et l'atelier de renforcement
des capacités pour l'Afrique sur REDD-plus »
Cape Town, Afrique du Sud
20-23 septembre 2011*

[BOSSOU Bienvenu – PF CDB]

L'expérience du Bénin avec REDD-plus (1)

CONTEXTE

Pays de l'Afrique de l'ouest de 114. 763 Km² dans le dahomey gap

-Couverture forestière: 2,7 millions d'hectares, soit 19% du territoire national :

-2 parcs nationaux (843 000 ha),

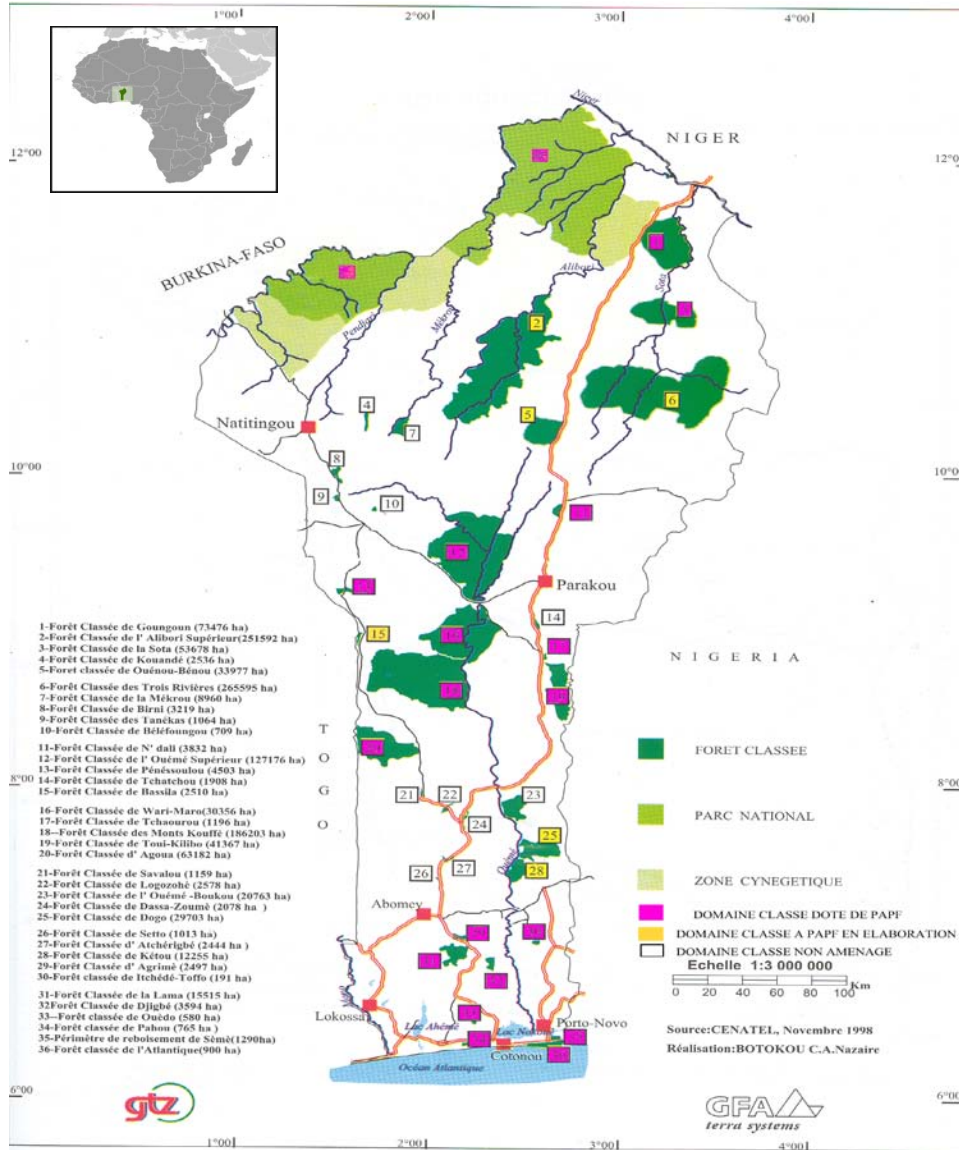
-4 Zones cynégétiques (420 000 ha)

-38 forêts classées

-08 Périmètres de Reboisement (1 436 500 ha).

-3000 Forêts sacrées et communautaires

-19 Forêts communales (3150 ha)



L'expérience nationale avec REDD-plus (2)

1. C'est très récemment que le processus d'adhésion au mécanisme REDD+ veut démarrer au Bénin. La structure nationale doit impliquer tous les acteurs de la gestion durable des forêts, les experts nationaux de la biodiversité et les détenteurs de savoirs endogènes.
2. La planification de REDD+ au Bénin sera assurée par la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles qui est sous la tutelle du Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme.
3. Cependant, depuis 1993, le renforcement de la protection intégrale de certaines forêts s'est poursuivie; des inventaires sur GES sont réalisés, la gestion participative des forêts est entrée en vigueur et les populations riveraines des forêts, les communautés locales et les autorités communales sont fortement impliquées.

L'expérience nationale avec des garanties de la biodiversité

1. Depuis que le Bénin a signé et ratifié la CDB et d'autres accords ou convention relatifs la biodiversité, plusieurs réformes ont été entreprises pour garantir la biodiversité :
 - Loi 93-009 du 02 juillet 1993 portant régime des forêts en République du Bénin : Approche participative et décentralisée, gestion intégrée et durable; partage des avantages; accompagnement socio-économique.
 - Loi cadre sur l'environnement : Prise en compte de l'environnement dans les politiques, programmes et projets est devenu un impératif (Verdissement des SCRP, Evaluation Environnementale Stratégique (EES))
2. Les principaux obstacles au développement des stratégies de sauvegarde sont la pauvreté grandissante des populations locales, les ressources financières très limitées et non durables pour le développement des activités, la faible connectivité des écosystèmes.
3. Il existe de besoin de renforcement des capacités dans le domaine de la gestion et conservation de la biodiversité au niveau des structures étatiques, la société civile, communautés locales.

L'expérience nationale d'évaluer et surveiller les impacts de REDD-plus

1. Actuellement les documents de travail (Cadre de travail , stratégie nationale etc.) sur le REDD+ ne sont pas encore élaborés au Bénin. Mais une attention particulière est accordée aux impacts des projets sur la biodiversité et les moyens de subsistance autochtones et locales
2. Le Bénin n'a pas complété l'analyse nationale des lacunes écologiques relevant à la CDB
3. Les analyses nationales des lacunes seront considérées avec le démarrage de la révision de la SPANB et du processus d'adhésion au mécanisme REDD-plus.
4. Des outils de multiples bénéficiés au niveau national, comme la cartographie de la biodiversité ont été développés dans le cadre des inventaires nationaux.

La collaboration régionale au sujet des garanties et évaluation d'impact

1. Il n'existe pas pour le moment une collaboration régionale formelle sur la REDD +. Mais une collaboration avec les pays expérimentés du COMIFAC ou SADEC est souhaitée.
2. Mais il serait aussi souhaitable que les pays forestiers de l'Afrique de l'Ouest s'organisent à l'instar des pays du COMIFAC pour une bonne collaboration sous régionale.
3. Le Bénin n'a pas encore bénéficié de l'appui fourni par UN-REDD/FCPF/ITTO cet appui serait donc utile.



Convention sur la
diversité biologique



ANNÉE INTERNATIONALE
DES FORÊTS • 2011



Thank you / Merci

[02 BP 268 Gbégamey Cotonou Bénin

Tél (229) 97 08 49 27/95 42 50 47

Email cesarenong@yahoo.fr]